



# Mamirolle

## Actus

N°42 - octobre 2018

### Bourse aux jouets

**La Mairie de Mamirolle**  
organise pour l'AFMTELETHON  
7 ET 8 DECEMBRE 2018  
INNOVER POUR GUERIR

**Une Bourse Aux Jouets**  
**Dimanche 4 Novembre**

**Installation**  
Dimanche 4/11 à partir de 7h30  
annexe de la salle des fêtes  
de Mamirolle rue du Stade  
10€ la table  
15€ les 2 tables

**Infos**  
vente  
Ouverture des portes  
de 9h à 12h  
livres, dvd, jeux, jouets  
puériculture, vêtements

L'intégralité des  
recettes de la location  
des tables sera  
reversée au téléthon

Réervations:  
Mairie 03 81 55 71 50  
M. Lethier 06 70 99 42 14

réduits pour vos enfants ou vous commencez l'achat des cadeaux des fêtes de fin d'année, alors rendez-vous Salle des Fêtes de Mamirolle, rue du Stade.

Les exposants seront accueillis à partir de 7h30 le matin. Le prix de la table sera de 10 € (les 2 tables 15€), la réservation se fera en mairie ou par téléphone : 03 81 55 71 50.

L'entrée est gratuite.

L'intégralité des recettes de la location des tables sera reversée au Téléthon.

Venez nombreux !

Cette bourse est réservée aux particuliers.

#### Les municipales

Conseil Municipal du 29 août 2018  
Info Radar  
Incivilités imbéciles

Pour la 4<sup>ème</sup> année, la Mairie de Mamirolle organise une bourse aux jouets, vêtements et articles de puériculture le dimanche 4 Novembre 2018, de 9h à 12h.

Les vêtements de vos enfants sont trop petits, vous cherchez de nouveaux jouets à prix

### Bon anniversaire Jeannine



Mardi 11 septembre 2018, avait lieu la rentrée de l'Atelier Création.

C'est avec joie et convivialité que nous avons accueilli trois nouvelles personnes qui se joignent à la trentaine d'adhérentes.

Après avoir énuméré

la liste des activités prévues en 2018/2019, nous avons souhaité, autour d'un magnifique gâteau, deux anniversaires dont celui de Jeannine Eckert, figure bien connue au village de Mamirolle.

En effet, en 20 ans de retraite, Jeannine s'est tournée vers les autres :

- en créant en partenariat avec la mairie la chorale JUBILATE, devenue par la suite SOPRALTI,
- en s'investissant dans des ateliers de dessin, de poterie pour la joie des plus petits,
- en participant à l'Atelier Création, dont elle est devenue Référente pendant des années jusqu'à l'an dernier.

Une composition florale lui a été offerte en symbole de toutes ces années de bénévolat, l'Association Familles Rurales s'étant associée aux membres de l'Atelier pour la lui remettre.

MERCI, félicitations et Joyeux Anniversaire à Jeannine.

Michelle Bertrand

#### Les associations

Les nouveautés musicales de l'école de musique du Plateau  
Opération brioche 2018  
Concours de boules  
Fête de septembre et vide-grenier  
Atelier d'écriture  
Du nouveau au Yoga !  
A la découverte de la vallée de la Loue

#### L'entreprise

On roule à l'auto-école de Mamirolle ... Une institution ...

#### Les scolaires

Nouveaux enseignants à l'école

## Conseil Municipal du 29/08/2018

### **CAGB: modification de la convention sur le dispositif d'aide aux communes suite au développement des services**

Le dispositif d'aide aux communes voté en conseil municipal le 23 janvier 2017 évolue pour prendre en compte le développement de services communs.

#### *I. Développement des services Aide aux communes*

En 2018, l'aide aux communes s'étend à 4 nouveaux services optionnels : gestion des dépôts de déchets sauvages volumineux, analyse prospective et financière, système d'information géographique (SIG), démarche Marianne.

#### *II. Actualisation de la convention de l'Aide aux communes*

Plusieurs modifications d'articles sont apportées au dispositif Aide aux communes au regard des douze derniers mois de fonctionnement, dont notamment :

##### *l'article 8.2 : missions du niveau 2B*

Les services effectués au niveau 2B sont mis à jour pour différentes thématiques :

- commande publique : proposition de relecture des marchés avant mise en ligne sur la plateforme du Grand Besançon,
- achat : expertise et conseil du service achat de l'Agglomération pour les achats effectués dans les communes, aide à la rédaction de CCTP, sourcing, relecture de marchés nécessitant moins d'une demi-journée de travail,
- num@irie : différenciation de la répartition des missions de contrôle des installations et de support de maintenance entre la première année d'adhésion de la commune et les années suivantes.

##### *l'article 11 : Tarification*

La tarification 2018 au service Aide aux communes est actualisée à 2,83 €/hab./an pour les missions du niveau 2B. Les membres du Conseil Municipal se prononcent favorablement sur les modifications proposées pour le dispositif d'aide aux communes sur le fonctionnement général et l'actualisation des services et décident d'adhérer au dispositif d'aide aux communes au niveau 2B.

### **CAGB : Avis sur les projets de Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs**

La CAGB a élaboré un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID). Ce plan, établi pour une durée de 6 ans, précise les modalités d'enregistrement des demandes de logement social sur le territoire du Grand Besançon ainsi que les conditions d'accueil des demandeurs. Ce plan établit une liste des lieux identifiés en tant que Service d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD). Ces lieux d'accueil sont déclinés selon 2 niveaux de service dont les « relais locaux d'information », ces derniers pouvant donner des informations sur le logement social et/ou d'orienter les demandeurs vers les bons interlocuteurs. Les

membres du Conseil Municipal décident de participer au dispositif en demandant à la CAGB d'inscrire la commune en tant que « relais local d'information ».

### **Réorganisation de la voirie communale**

L'actuel classement et déclassement de la voirie communale a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 21 mai 2003.

Le territoire communal ayant évolué depuis cette date, il a été engagé, avec les services du cabinet d'études COQUARD, un travail de réorganisation de la voirie communale et de ses chemins ruraux.

Ainsi, les voiries des nouveaux lotissements privés ont été intégrées à la voirie communale. Des rues ou des portions de rues antérieurement classées en voies communales ont été déclassées en chemins ruraux. Les voiries n'appartenant pas à la commune ainsi que les voiries internes des zones d'activités de la CAGB ont été retirées des voies communales.

A l'issue de ces modifications, la longueur des voies communales à caractère de rues, de places et de chemins est de 11 252 mètres et celle des chemins ruraux est de 23 013 mètres.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le nouveau classement de la voirie communale établi par le cabinet d'études COQUARD.

### **CAGB : modification des statuts**

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a introduit la possibilité pour un EPCI comprenant une commune et ayant perdu la qualité de chef-lieu de région, de se constituer en communauté urbaine sans respecter le seuil minimal de population. Cette dérogation est ouverte jusqu'au 1er janvier 2020 à la condition que l'EPCI exerce toutes les compétences attribuées aux communautés urbaines par l'article L. 5215-20 du CGCT.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon peut bénéficier de cette dérogation à la double condition :

- qu'elle exerce l'intégralité des compétences obligatoires des communautés urbaines,
- qu'une majorité qualifiée de communes membres délibèrent en faveur de la transformation en communauté urbaine, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ainsi, la procédure pour transformer la CAGB en communauté urbaine comporte deux phases :

Dans la première phase, la CAGB doit se doter des compétences obligatoires des communautés urbaines. Suite à la délibération du conseil communautaire sur cette extension de compétences, les communes disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces modifications statutaires. Les modifications statutaires doivent être adoptées à la majorité qualifiée (1/2 des communes représentant les 2/3 de la population ou 2/3 des communes représentant 1/2 de la population, dont Besançon). Si la majorité qualifiée est réunie, le Préfet pourra prendre un arrêté d'extension des compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Dans la seconde phase, le conseil communautaire de la

CAGB devra délibérer en janvier 2019 sur sa transformation en communauté urbaine. Les communes disposeront alors d'un nouveau délai de 3 mois pour se prononcer sur cette transformation à la majorité qualifiée. Si la majorité qualifiée est réunie, un arrêté préfectoral prononcera la transformation de la CAGB en communauté urbaine à effet du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Le Conseil de la CAGB s'est prononcé favorablement le 29 juin 2018 sur la modification de ses statuts. Cette modification concerne le transfert de plusieurs compétences afin que la CAGB exerce l'intégralité des compétences obligatoires des communautés urbaines à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette délibération, ainsi que le projet de statuts modifiés, a été notifiée aux communes membres de la CAGB.

Conformément à l'article L. 5211-17 du CGCT, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification de l'article 6 des statuts de la CAGB.

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les membres du Conseil Municipal approuvent les nouveaux statuts de la CAGB.

### **PLU intercommunal – désignation des élus communaux référents**

La compétence relative aux documents d'urbanisme est exercée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon depuis le 27/03/2017. Dans la perspective d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, le Grand Besançon a adopté le 29/01/2017 une charte de gouvernance qui prévoit la mise en place de comités de secteur au sein desquels siègent deux élus par commune : le Maire ainsi qu'un conseiller municipal délégué.

Bernard LOOTEN, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, est désigné comme représentant de la commune au sein du comité de secteur PLUi aux côtés du Maire.

### **Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion du Doubs**

Le Maire a mandaté, en fin d'année dernière, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs pour négocier et souscrire pour son compte un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge. Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat d'assurance des risques statutaires.

### **Animaux errants : convention de mise à la fourrière avec la SPA de Besançon**

Chaque collectivité locale doit s'équiper d'une fourrière animale ou s'octroyer les services d'une fourrière située sur le territoire d'une autre commune. Dans ce cadre, le Maire a signé, le 29 mai 2017, une convention avec la SPA de Besançon. La SPA de Besançon ayant souhaité changer certaines dispositions de cette convention, et notamment

celles visant à la reconduction tacite des termes de la convention d'année en année.

Les tarifs de la convention 2018 restent identiques à ceux de 2017 à savoir 0.35 €/an/habitant avec un forfait minimum de 50 €. Les membres du Conseil Municipal décident de confier à nouveau le rôle de fourrière à la SPA de Besançon.

### **Versement d'une subvention au Foyer socio-éducatif du collège de Saône**

Le Foyer socio-éducatif du collège de Saône mène des actions en faveur des collégiens et de leurs familles telles que : financement des clubs internes, sorties scolaires, investissement dans le mobilier scolaire, spectacle etc.... Le collège de Saône accueille 67 élèves de Mamirolle. Le Conseil Municipal décide de verser, en 2018, une subvention de 536 € au Foyer socio-éducatif du collège de Saône.

### **Groupe NEUROTonic : demande de gratuité de la salle de réunion n°2 de l'ancienne mairie**

Le groupe NEUROTonic occupera, au cours de l'année 2018-2019 de 09h00 à 11h00 la salle n°2 de l'ancienne mairie les jeudis 6 et 20/09, 4 et 18/10, 8 et 22/11, 6 et 20/12/2018, 17 et 31/01, 14/02, 07 et 21/03, 04/04/2019.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, initiée par la municipalité, le Maire met la salle n°2 à disposition gratuite de Mme Agnès BAURAND, référente de ce groupe.

## **Urbanisme**

### **Décision de PC**

- GAEC des Combottes - BULLE Florent, extension de 600 m<sup>2</sup> du bâtiment existant, accordé le 16/08/2018.

### **Dépôt de PC**

- CLERGET Mickaël et ZELLAGUI Jade, transformation de l'ancienne pharmacie en 2 logements, terrasse 25 m<sup>2</sup>,
- CHRISTIEN Romain et PEROZ Catherine, construction d'une maison d'habitation 138.15 m<sup>2</sup>, garage de 30.28 m<sup>2</sup>.

### **Dépôt de PC modificatif**

- FRINK Joël et ROBERTELLA Laurent, modification de la couverture du toit, des fenêtres, surélévation de la maison, création d'une porte-fenêtres.

### **Décision de PC modificatif**

- SDIS 25, réduction des dimensions du auvent arrière, modification de la position des lanterneaux en toiture, modification du tracé de la voirie, accordé le 30/07/2018.

### **Dépôt de DP**

- BARBIER Philippe, construction d'un garage,
- SCI ROSALOU, construction d'une clôture et pose de deux portails de 8 mètres,
- ROATTA Gilles, construction d'un carport de 18.17 m<sup>2</sup>,
- COULET Didier, agrandissement d'une porte fenêtre sur la façade Est,
- AYMONIER Vincent, édification d'une clôture.

### **Décision de DP**

- DAVID Emmanuel et COINÇON Nathalie, construction d'un abri de jardin de 15.84 m<sup>2</sup>, accordé le 02/08/2018,
- SAINT-VOIRIN Marie-Christine, construction d'un carport de 17.50 d'emprise au sol, accordé le 19/07/2018,
- RUFFIN Emmanuel, construction d'un abri de jardin en limite séparative, accordé le 26/07/2018,



- SCI des Nivernais, construction d'un garage en limite séparative, accordé le 10/08/2018,
- SA AKTYA, pose de garde-corps sur les toitures terrasses, accordé le 27/08/2018,
- JOLIBOIS Nicolas, division d'un terrain en vue de construire, accordé le 29/08/2018.

## Etat civil

### Naissance

- Le 13/08/2018, Robin POULALION,
- Le 13/08/2018, Félix POULALION,
- Le 02/09/2018, Camélia CLERGET.

### Mariage

- Le 22/09/2018, Didier JOSSERAND et Séverine GOBELIN.

### Décès

- Le 04/08/2018, Alice SCHEVENEMENT, née en 1921,
- Le 09/08/2018, Geneviève CLERC, née en 1925,
- Le 14/08/2018, Jeanne BONVALOT, née en 1922,
- Le 07/09/2018, Edmonde BERGEZ, née en 1924.

## Info radar

Le Radar pédagogique se trouve rue du Stade, dans le sens sortant, après le rond point de la salle des fêtes.

Du 7 juillet au 2 septembre 2018, sont passés 520 véhicules par jour en moyenne.

Les passages à moins de 50 km/h représentent 15 % seulement, soit 85 % d'excès de vitesse !

Les véhicules dont la vitesse est comprise entre 50 et 60 km/h sont au nombre de 7973 pendant la période relevée, soit 30 % des passages.

Ceux dont la vitesse est comprise entre 60 et 70 km/h représentent 31 % des passages.

Entre 70 et 80 km/h passent 4141 véhicules, soit 16 % de l'ensemble.

Entre 80 et 90 km/h, ils sont 4,4 %.

Entre 90 et 110 km/h, on dénombre 200 passages, ce qui représente 0,8 % des conducteurs.

La pédagogie ne semble pas influencer beaucoup de conducteurs.

Ernest Coppola

## Incivilités imbéciles

J'ai trouvé, lors d'une marche, ce dépôt d'ordures sur le chemin entre Le Gratteris et Mamirolle, soit une caisse de livres, des jeux de société, un reliquat de meuble, quelques habits d'enfants, un reste de faïence, un sac de chaux et un sac de ciment, des vieilles tuiles... Pourquoi jeter cela dans la nature ?

Pourquoi ne pas apporter tout cela à la déchetterie ou donner les jeux et les livres à l'Amicale des Parents d'Elèves... et faire œuvre de civisme et de responsabilité envers la planète et envers les enfants ? **Pourquoi ?** J'avoue qu'un comportement aussi imbécile me dépasse...

Votre Mairie a fait enlever ces ordures aux frais

du contribuable et cherche à en trouver l'auteur. N'hésitez pas à dénoncer de tels agissements.

FM



Une autre incivilité : ci-contre, on peut remarquer que le grillage empêchant l'accès à la voie ferrée a été coupé, ce qui rend ce passage dangereux autant pour vous que pour vos enfants. Comme le dit Philippe GELUCK, artiste, comique, dessinateur, « *Le chemin le plus court d'un point à un autre, c'est de ne pas y aller* ». La Rochefoucault, quant à lui, nous enseigne dans ses *Réflexions ou Sentences*

*Morales* (1664), 260, que « *La civilité est un désir d'en recevoir, et d'être estimé poli* ».

## Les nouveautés musicales de l'école de musique du Plateau

L'année 2018/2019 verra naître de nouvelles classes et de nouveaux ensembles ! En effet, la famille des « vents » et plus précisément des « bois » s'agrandit avec la clarinette qui fait son arrivée dans le panel des instruments enseignés. Elle rejoint ainsi la flûte traversière et le saxophone dans la même famille instrumentale.

Pour compléter et aller plus loin dans l'apprentissage des musiques actuelles, un cours de MAO (Musique Assistée par Ordinateur) voit le jour. Ces cours verront l'apprentissage du traitement du son de l'enregistrement à la diffusion, l'utilisation





d'une table de mixage ou encore la création de partitions numériques. Mais attention, il faut montrer patte blanche pour y accéder, car les places sont limitées et le contenu des cours et les logiciels utilisés nécessitent des connaissances en formation musicale !

Un ensemble de guitares sera également créé. Il permettra aux élèves de jouer sur différents types de guitares, de jouer en « chœur » (c'est-à-dire plusieurs petits groupes composant différentes voix), ils seront amenés à se produire plusieurs fois dans l'année.

Les ensembles déjà constitués accueillent de nouveaux membres, même en cours d'année, ainsi les chœurs (enfants et ados) le brass-band du Plateau seront ravis de vous y retrouver, donc n'hésitez pas à les rejoindre !

L'année sera jalonnée de projets toujours innovants et variés ouverts à tous publics et gratuits, tel le 15 décembre à l'espace du Marais à Saône où le Brass Band se produira pour le concert de Noël. Durant le premier trimestre 2019, un projet de Soundpainting mêlera différents élèves et écoles pour aborder la musique autrement sur le thème de Courbet ! Et plein d'autres spectacles événements vous seront offerts... actualités à suivre sur notre site web [www.emplateau.fr](http://www.emplateau.fr) et notre page facebook. Enfin, c'est avec les dernières photos de l'année écoulée, notamment le grand succès qu'a remporté le stage de chant Stromae, que nous vous disons à très bientôt.

Les cours ont repris le 10 septembre.

Contact : [emplateau@gmail.com](mailto:emplateau@gmail.com) / 09.84.43.65.09



## Opération Brioches 2018



Cette année, l'Opération Brioches se déroulera du lundi 1<sup>er</sup> au dimanche 7 octobre.

Sur l'ensemble du territoire des personnes bénévoles passeront proposer la traditionnelle brioche au profit des personnes déficientes in-

tellectuelles, polyhandicapées ou autistes qui sont accueillies dans différentes structures de l'ADAPEI.

Comme chaque année, Mamirole a répondu présent pour mener à bien cette action.

Chaque euro collecté sera intégralement affecté à la section locale de l'ADAPEI de Besançon et sera utilisé en conformité avec les objectifs fixés par l'association.

Merci de réserver un bon accueil à toutes ces personnes bénévoles.

Monique Bichet

## Concours de boules



Le traditionnel concours de boules organisé par le Comité d'Animation qui devait se dérouler le samedi 25 août a été reporté au dimanche 26 août, la pluie ayant été annoncée dans l'après-midi. Merci aux bénévoles qui ont pu changer leur programme à la dernière minute.

Malheureusement, nous n'avons pas pu prévenir toutes les personnes qui devaient participer à cet événement le samedi. Cependant, nous avons pu rassembler 22 doublettes et, pour la première fois, nous avons organisé un concours de boules pour les enfants qui a réuni 6 doublettes. Le concours s'est déroulé dans une bonne ambiance.



### Les résultats

#### Finale de la grande coupe

- Vainqueurs les « NULS », Jean-Marie VUILLEUMIER, Fred CAGNON,

- Finalistes les « Rossignols », ROSSI Didier et son fils Grégory, *Finale de la consolante*

- Vainqueurs les « CK », CECARELLO Marcel et Jérôme,

- Finalistes : les Jurassiens.

#### Pour les enfants

- Vainqueurs : les « bras cassés », CECARELLO Léo et BARBIER Manu.

Jean-Pierre Gaulard,  
Président du Comité d'Animation

## Fête de septembre et vide-grenier

Le Comité d'Animation a organisé son vide-grenier avec la fête du village le 2 septembre 2018. Malgré le froid du matin, le beau temps était au rendez-vous, pour une fois !



Nous avons eu 60 exposants pour une centaine d'emplacements... moins d'exposants que d'habitude, mais vu tous les vide-greniers aux alentours, nous ne sommes pas déçus. En matinée, nous n'avons pas eu beaucoup de visiteurs, par contre, ils sont venus nombreux l'après-midi.

Cette année, pour la fête du village, nous avons loué un manège pour enfants « le petit lutin » ainsi qu'un tobogan gonflable et nous avons demandé à un clown d'animer la fête avec ses ballons. Nous avons organisé pour les jeunes et moins jeunes un concours de lancer de boules pour casser un œuf placé sur un tronc ; toutes ces



animations ont été très appréciées, les manèges par les enfants et le lancer par les adultes.

La restauration rapide a aussi très bien fonctionné. J'en profite pour remercier encore tous les bénévoles sans qui nous ne pourrions pas organiser ces manifestations. J'en profite aussi pour vous dire que notre Assemblée Générale aura lieu le samedi 24 novembre à 18h00 salle de l'ancienne mairie. Nous avons besoin de volontaires, alors venez nombreux (pour tous renseignements vous pouvez me joindre au 0381557805).

Jean-Pierre Gaulard, Président du Comité d'Animation

## Atelier d'écriture

L'atelier d'écriture s'est réuni pour la première fois samedi 8 septembre. Les participantes ont pu s'exercer sur l'acrostiche. L'acrostiche est un poème dont certains éléments forment un autre message. Le texte peut être lu de haut en bas en ne tenant compte que des lettres initiales, médianes (mésostiche) ou finales (téléstiche). Ce message est un mot clé, une devise ou une sentence, voire un nom propre qui désigne l'auteur, le destinataire du texte. Voici deux des acrostiches écrits lors de cet atelier :

**M**a Bulle, bibliothèque municipale,

**A**ccueille petits et grands,

**M**ercredis et samedis.

**I**stant rencontre et lecture.

**R**echerche bénévoles,

**O**sez venir vous greffer !

**L**'équipe est joyeuse,

**L**'aide précieuse,

**E**nvoyez vos réponses à Peggy !

**M**amirolle, quel joli village !

**A**ccueillant avec ses vaches à lait munies de clochettes.

**M**oi, je suis venue découvrir cette région proche de la Suisse,

**I**nconnue pour moi, c'est la première fois que je viens,

**R**avie de voir ses étendues de sapin.

**O**uverture totale sur la nature.

**L**a marche nordique,

**L**es raquettes, le ski,

**E**nfin, une région à découvrir.

## Du nouveau au « Yoga » !

Nous accueillons un nouveau professeur, Anne, qui remplace Catherine partie en retraite.

Anne propose un « Yoga de l'énergie », une approche du yoga, subtile, lente et intériorisée tout en douceur. Le cours comprend des postures, des enchaînements, des exercices de respiration, des moments d'accueil des sensations et de relaxations. Le cours est ouvert à tout le monde, sans esprit de compétition, dans la bienveillance, l'écoute de soi, le respect de son corps et l'acceptation de ses limites.

Lieu : Annexe de la salle des fêtes de Mamirolle, 40 rue du Stade

Jour et horaires : Jeudi de 18h30 à 19h40

Nous vous invitons à venir essayer !

Contact : [dominiquebarbier62@yahoo.fr](mailto:dominiquebarbier62@yahoo.fr) 03 81 55 70 47

L'atelier YOGA fait partie de l'Association Familles Rurales de Mamirolle, au même titre que d'autres ateliers comme la gymnastique tonique, le pilate, le stretching, le steps adulte, les cours de chants, les espaces « création et couture », la ludothèque, la bibliothèque, « bébé-livres », la danse et le step enfants (nouveau) et le théâtre (à la recherche de son public trop peu nombreux) un atelier « tricot » qui ne demande qu'à fonctionner et également des cours d'échanges culinaires !

Alors venez profiter de tous ces services dédiés aux familles !

Une seule adresse : Association Familles Rurales de Mamirolle 2 rue de l'Eglise 25620 Mamirolle.

Contact : [afr.mamirolle@wanadoo.fr](mailto:afr.mamirolle@wanadoo.fr) 03 81 55 79 78

Marie-Anne BARBIER, Présidente de l'AFR

## A la découverte de la vallée de la Loue



Les Anciens Combattants et le Club des Retraités de Mamirolle ont effectué leur sortie annuelle le jeudi 30 août 2018.

Dès l'aube, une quarantaine de participants ont pris la direction de Cléron pour une visite-découverte du Musée du Tacot : film retraçant l'histoire des chemins de fer du Doubs, puis une salle présente les réseaux de trains et une autre des pièces de collections.

Toujours à Cléron, visite du Musée du Hameau du Fromage avec de belles histoires à travers un circuit d'une heure trente : le grand spectacle des fromages sur grand écran, fabrication des fromages, galeries d'expositions, diaporama géant : un voyage dans le temps hors du commun très passionnant.

Le déjeuner est apprécié à Cléron au « Hameau du Fromage » offrant un moment festif.

Puis direction Nans-sous-Sainte-Anne, pour le Musée de la Taillanderie. Découverte de la machinerie : deux



immenses roues de cinq mètres de diamètre actionnant quatre gros martinets de forge de 40 à 250 kg qui battent le fer à raison de 150 coups/mn, pour la fabrication des lames de faux. La roue extérieure est alimentée par une canalisation suspendue qui puise l'eau à la source. Elle entraîne deux soufflets de forge entièrement en bois. Ce prototype original est décrit dans l'Encyclopédie de Diderot (1751).

Nous terminons par une petite promenade à la Source du Lison, rafraîchissante. Toutes les conditions climatiques et amicales étaient réunies pour une sortie réussie.

Gabriel THOLOMIER

## Nouveaux enseignants à l'école



Nathalie Bourasseau, directrice de l'école primaire depuis 6 années, a accueilli les enseignants déjà en poste depuis l'an passé, Christine Lièvreumont (classe CP), Gaëlle Susot-Robine (CE2) et Marc Robaldo (CM1) ainsi que les

nouveaux arrivants avec Elodie Taillard en complément de la classe CE1-CM2 de Nathalie Bourasseau et celle d'Adeline Launay, Jean-Baptiste Normand qui est nommé au poste de remplaçant et Nathalie Paul la nouvelle AESH (Accompagnant d'élèves en situation de handicap).



Le primaire compte un effectif de 137 élèves pour 5 classes et fonctionne sur une semaine de 4 jours. Concernant les classes de maternelle, Patricia Sapolin, directrice, a accueilli cette année Céline Humbert qui remplace Sophie Mathevon (congé maternité), les autres enseignantes étant déjà en place. L'effectif des bambins s'élève à 80 enfants pour 3 classes de petite, moyenne et grande sections.

Françoise Seuret

## On roule à l'auto-école de Mamirolle ... Une institution...

L'agence de Mamirolle a été créée en 2012 pour répondre à un besoin. Celle-ci a rejoint déjà les antennes de Besançon Planoise, Marulaz, Palente, Devecey et les pistes de Chalezeule et Valdahon.

Les taux de réussite obtenus par l'agence sont, pour juillet 2018, de 60% en poids-lourd, 75% en voiture, et 100% en moto. Ceux d'août 2018 : 75% en voiture, et 100% en moto. Pas de poids lourds pour cause de congés.

Ils proposent la conduite accompagnée, les permis B, permis « boîte automatique », formation AM (ancien BSR), moto, poids lourds, super lourds. De plus, l'auto-école possède une garantie financière, cela signifie qu'elle s'engage au remboursement des frais engagés par les élèves en cas de cessation d'activité de l'auto-école. Depuis le 02/06/2017,

l'auto-école enregistre les demandes de permis de conduire depuis le site internet du gouvernement. Cette dématérialisation facilite les inscriptions.

L'épreuve THEORIQUE, dite « le code », est enseignée directement avec un moniteur. Un planning avec des thèmes est défini afin que chaque candidat puisse participer selon ses besoins. Les candidats eux aussi peuvent demander et proposer des thèmes. Quand le candidat se sent prêt, il est possible de faire un test de code sur tablette tactile afin de se mettre en condition réelle. L'épreuve THEORIQUE a une durée de validité de 5 ans, ce qui permet de vous inscrire à d'autres types de permis.

Une fois le candidat prêt, il s'inscrit à l'épreuve en se rendant dans un centre agréé comme celui de La Poste. Le candidat s'inscrit alors lui-même à la session qui l'intéresse. Il lui faudra régler 30 € de redevance à l'organisme organisateur et répondre à 35 réponses justes sur 40.

Puis place à la CONDUITE. Mais avant, une évaluation d'un nombre d'heures sera effectuée par un moniteur et suivant le permis. Le permis « boîte automatique » s'effectue sur moins d'heures qu'un permis classique. Ce permis est très apprécié des personnes qui auraient des appréhensions à la conduite et la gestion du volant, des pédales et du boîtier de vitesse. 6 mois après, vous pouvez faire une formation de 7 h, afin d'obtenir le permis B sur véhicule classique.

L'examen de conduite dure 35 minutes avec l'inspecteur et un représentant de l'auto-école. Pendant l'épreuve du permis de conduire, le candidat devra procéder à des vérifications portant sur un élément technique à l'intérieur ou l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, une portant sur les notions élémentaires de premiers secours et une manœuvre.

L'obtention du permis est dit probatoire depuis 2003, cela signifie que le nouveau conducteur ne possède que 6 points pendant 2 ans.

Depuis 2013 le permis de conduire possède une puce biométrique.

L'auto-école propose également le permis accéléré. Très intense, celui-ci demande une grande disponibilité. Il peut être passé en 10 jours (hors cours théorique).

L'auto-école est à votre écoute si vous souhaitez effectuer quelques heures de conduite pour une mise à niveau, mais aussi pour répondre simplement à une question du code de la route.

A compter de janvier 2019, l'auto-école proposera le POST PERMIS. Il permettra de réduire la période probatoire de 2 ans à 1 an après avoir effectué un stage de 7 h au sein de l'auto-école.

Ouverture de l'agence :

- le mercredi de 16h15 à 19h,
- le vendredi de 16h15 à 19h,
- le samedi de 10h à 12h.

Les heures de conduite se déroulent du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h à 18h. L'élève peut, bien évidemment passer la porte de toutes les agences suivant où il se trouve bien qu'il soit inscrit dans l'agence de Mamirolle.

Séverine SEYER

# Agenda

**PONNYBOY FOREVER**  
 Création de la troupe du Grand Chariot  
 Écrit et Mis en scène : Sébastien BARBERON  
 Samedi  
**6 octobre 2018**  
 Salle des fêtes  
**Mamirolle**  
**20h30**  
 Entrée 8 € - Gratuit pour les moins de 18 ans  
 Association "Des Artistes à la campagne"

**Ludothèque La Toupie**  
 Vendredi  
 7 et 21 Septembre  
 5 Octobre 2018  
 9h-11h30  
 Salle du centre commercial MAMIROLLE  
**PROMENONS NOUS DANS LES BOIS**  
 Ouvert à tous

**Salle des Fêtes de SAÛNE - 20h**  
**SAM. 27 OCT.**  
**SUPER LOTO**  
 de l'ASSOCIATION SPORTIVE SAÛNE MAMIROLLE  
**C'EST LA RENTRÉE... C'EST LA RENTRÉE... C'EST LA RENTRÉE VENEZ FAIRE LE PLEIN**  
 - Bons d'achat (de 50 € à ..... 500 €)  
 - Séjours ou séjols... Week-ends Surprise...  
 - TV grand écran... Vidéo... Tablettes...  
 - Lave-linge... Sèche-linge... Lave-vaisselle...  
 - Electroménager... Consoles de jeux...  
 - Mobilier... Déco... Vaisselle... Etc... etc...  
 - VTT... VTC... Kits Fitness... Kits Bricolage...  
 - Divers spectacles... Paniers régionaux... Jambons... Caddies garnis...  
**et PLEIN DE SURPRISES... comme d'habitude !!!**  
 Cadeaux Surprises aux voisins des GAGNANTS...  
 + Partis spéciaux... Partis à 4 Quinies...  
 + Numéros de la chance... Roue de la chance...  
 + Gratage JACKPOT gagnant...  
**ÉVADEZ-VOUS... VENEZ GAGNER...**  
 DROIT D'ENTRÉE : 18 € (donnant droit à 2 cartons)  
 RÉSERVATIONS : Tél. 03 81 91 46 02 vers Edith  
 20 rue Wurtemberg - 25200 MONTBÉLIARD  
 Cartons supplémentaires en vente dans la salle : à 2 € ou 3 € ou 5 €

- 02/10/18 - La ferme ..... Bébés-livres  
10h30 - 11h30 - Bibliothèque «Ma Bulle»
- 05/10/18 - Promenons-nous dans les bois !..... Ludothèque  
09h00 - 11h30 - Salle du périscolaire
- 06/10/18 - Ponnyboy Forever..... Ma Bulle  
20h30 - Salle des fêtes - Entrée adultes : 8 €, enfants de - 15 ans : gratuit
- 06/10/18 - Matches féminines moins 15 ans, C et B... ESM Handball  
15h30 (-15 ans) - 16h30 (C) - 20h30 (B) - Gymnase de Saône
- 12/10/18 - Activité d'éveil ..... Relais Familles Assistants Maternels  
09h00 - 11h30 Salle du périscolaire
- 13/10/18 - 29ième Concours de fromages.....FROMONVAL  
- Salle des fêtes
- 13/10/18 - Matches Seniors féminines A..... ESM Handball  
20h30 (A) - Gymnase de Saône
- 14/10/18 - Matches Seniors masculins B et A..... ESM Handball  
14h00 (B) - 16h00 (A) - Gymnase de Mamirolle
- 17/10/18 - La nuit..... Bébés-livres  
10h30 - 11h30 - Bibliothèque «Ma Bulle»
- 19/10/18 - ..... Ludothèque  
09h00 - 11h30 - Salle du périscolaire
- 27/10/18 - Super loto..... ASSM Foot  
20h00 - Salle des fêtes de Saône
- 04/11/2018 - Bourse aux jouets ..... Mairie de Mamirolle  
09h00 - 13h00 - Salle des fêtes - Réservations Mairie 03 81 55 71 50 ou M. Lethier 06 70 99 42 14

La Mairie de Mamirolle organise pour l'AFMTELETHON 7 ET 8 DÉCEMBRE 2018  
**Une Bourse Aux Jouets**  
 Dimanche 4 Novembre  
 Installation  
 Dimanche 4/11 à partir de 7h30 annexe de la salle des fêtes de Mamirolle rue du Stade  
 10€ la table  
 15€ les 2 tables  
 Infos  
 Ouverture des portes de 9h à 12h  
 livres, dvd, jeux, jouets puériculture, vêtements  
 Intégralité des recettes de la location des tables sera reversée au téléthon  
 Réservations : Mairie 03 81 55 71 50 M. Lethier 06 70 99 42 14

**MUSICIEN ?**  
 Trombones, Bugle, Cornets, Saxophone, Tuba, Euphonium  
**ENTREZ dans le**  
**Brass Band**  
 du Plateau / Saison 2  
 Renseignements : emplateau@gmail.com / 09.84.43.65.09  
 Inscriptions : www.emplateau.fr  
 Instrumentistes de niveaux intermédiaire à confirmé  
 Doubs, Mairie de Mamirolle, Plateau de Mamirolle, Grand Besnoy, Musi'que Plateau

**Renseignements Mairie**  
**Horaires d'ouverture au public**  
 Lundi, mardi, jeudi, vendredi..... 10h à 12h  
 Mercredi ..... 10h à 12 h et 14h à 16h  
 Samedi (semaines impaires)..... 9h à 12h  
**Coordonnées de la mairie**  
 Téléphone ..... 03 81 55 71 50  
 Fax ..... 03 81 55 74 61  
 Mail..... mairie@mamirolle.com  
 Blog ..... http://mamirolle.over-blog.fr  
 Site: ..... www.mamirolle.com  
 Allo urgence mairie ..... 07 85 47 80 78

**MAMIROLLE Actus**  
 Directeur de publication : D. Huot  
 Responsable de rédaction : F. Martin  
 Equipe de rédaction : N. Anzalone - C. Bourgoin  
 S. Seyer - C. Manganoni  
 Correcteurs : N. Léchine - J. Duquet

**Tous les jeudis**  
**Les jeudis 4 et 18 octobre**

**Bébé-Livres**  
 les mardis de 10 h 30 à 11 h 30  
 Galerie Commerciale 25620 MAMIROLLE  
 Tél. : 03 81 52 63 82  
 Mail : bibliotheque.mamirolle@gmail.com  
 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE MA BULLE MAMIROLLE

Sept. 2018 18 - Rentrée en fanfare	Oct. 2018 02 - La ferme 17 - La nuit	Nov. 2018 20 - Petit loup	Déc. 2018 04 - Froid et neige 18 - Noël	Janv. 2019 15 - La galette 29 - La famille
Fév. 2019 12 - Monde féérique	Mars 2019 12 - Arc-en-ciel 26 - Corps et propreté	Avril 2019 09 - Pâques	Mai 2019 14 - Le jardin 28 - La jungle	Juin 2019 11 - Les amis 25 - Do, ré, mi, fa, sol

INPS : Ne pas jeter sur la voie publique